Législatives du 31 juillet 2022 au Sénégal: Résultats provisoires du département de Matam

Nº	Listes de candidats	Nombre de suffrages	
		En chiffres	En anates fottres
1	COALITION BOKK GIS-GIS/LIGGEEY	303	trois cent trois
2	COALITION NAATAANGUE ASKAN WI	155	cent cinquante-cinq
3	COALITION Alternative pour une Assemblée de Rupture / AAR Senegal	1049	mille quarante-neuf
4	COALITION Benno Bokk Yaakaar	65798	soixante-cinq mille sept cen quatre-vingt-dix-hait
5	COALITION Bunt Bi	271	deux cent soixante et ouze
6	COALITION les Serviteurs / MPR	302	trois cent deux
7	Grande COALITION Wallu Senegal	1044	mille quarante-quatre
8	COALITION Yewwi Askan Wi	6490	six mille quatre cent quatro singt-dix

OBSERVATIONS et RECLAMATIONS (2)

Le représentant de la COALITION YEWWI ASKANWI fait remarquer qu'il a travaillé sans ses procès-verbaux Signé par MR Ibra FALL représentant de La Coalition Yewwi Askanwi

7

Sont annexés à l'original de ce procès-verbal, pour être immédiatement transmis au Président de la Commission Nationale de Recensement des Votes :

de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre des résults

 les procès-verbaux des opérations électorales des bureaux de vote du Département et les pièces qui leurs sont annexées.

NB : Tous les membres de la Commission (les magistrats et les représentants des listes de candidats) ainsi que le représentant de la CENA doivent recevair un exemplaire du procésverbat.

Une copie est remise au Préfet pour les archives du Département. En ce qui concerne les archives pour les départements de l'extérieur, la copie du procés-verbal est remise au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur.

Fait à Matam le 1= aout 2022

Ont signé

Magistrat, Président

Magistrat

Magistrat